



Pension de la retraite

Par **Talaat**, le **05/01/2019** à **15:57**

Maintenant qu'il y a l'impôt à la source. Il sera normal que les impôts soient calculés sur les sommes réellement perçues tous les mois après déduction de l'impôt. C'est à dire , ne pas payer l'impôt sur l'impôt. Cette mesure peut être au moins appliquée sur les retraites qui ne sont pas ajustées au coût de la vie.

ou

Par **youris**, le **05/01/2019** à **16:15**

bonjour,

faites cette suggestion à votre député ou sénateur, mais j'ai peu d'espoir car le prélèvement à la source ne modifie pas le revenu net imposable.

le seul changement c'est la manière dont l'IRPP est recouvré par l'état.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/01/2019** à **18:56**

Bonjour

Votre question est souvent évoquée dans les conversations, ce n'est pas nouveau, cela était déjà là cas avant, on a jamais déduit le montant des impôts payés car les barèmes en "tiendraient" compte.